

Plan de Redéploiement des Emplois et des Compétences

24 janvier 2008

Le 15 janvier, la Direction de PSA a annoncé, lors d'un Comité Centrale d'Entreprise exceptionnel, la mise en place en 2008 d'un nouveau plan à destination des ouvriers professionnels sur 5 sites (*Mulhouse, Rennes, Aulnay, Metz-Borny et Asnières*)

PREC à Mulhouse :

Les élus du Comité d'Etablissement et les délégués syndicaux de Mulhouse ont été informés et consultés sur les effectifs excédentaires du site le 22 janvier 2008.

« Métiers Sensibles », « Métiers excédentaires » C'est quoi ?

Ces métiers sont ceux dont les perspectives d'évolutions économiques, organisationnelles ou technologiques vont entraîner une baisse probable des besoins et des effectifs à terme.

La notion de métiers sensibles ou excédentaires, n'est en aucun cas liée à la personne. Elle est donc collective : dès qu'un métier est identifié comme tel, tous les salariés qui l'exercent sont potentiellement concernés par ce plan.

Qui est concerné ?

Quasiment tous les professionnels du site de Mulhouse, soit 2520 salariés, peuvent être concernés par ce dispositif.

Sont exclus :

- Les moniteurs
- Les outilleurs et les maintenanciers de Forge, Fonderie, Outillage

En aucun cas, ce dispositif ne s'adresse à des salariés qui souhaiteraient bénéficier de l'assurance chômage.

En quoi consiste ce plan ?

Ce dispositif est fondé sur le volontariat et mettra en œuvre :

- La mobilité interne et externe
- Des aides et incitations financières proposées aux salariés qui souhaitent quitter l'entreprise pour un projet personnel ou professionnel (création ou reprise d'entreprise)

Quelles sont les mesures d'accompagnement ?

- L'aide à la mobilité
- Les aides pour un projet personnel
- Les aides pour un projet professionnel

Sont reconduites dans les mêmes dispositions que dans le plan précédent.

Les aides suivantes ne sont pas reconduites :

- L'aide au départ volontaire à la retraite
 - Le passage à temps partiel 80% ou 50%
 - Le passage à temps partiel fin de carrière
- Le congé longue durée de 2 à 3 ans



Comment prendre contact ?

Une équipe est à votre service à la Cellule Emploi Mobilité qui est située au bâtiment « Embauche ». Vous pouvez la contacter :

- au numéro vert 08 00 36 76 38
- par téléphone interne 56 76 38
- par e-mail : mu_cellule_emploi_mobilite@mpsa.com

www.fo-psa-mulhouse.com

